

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal Séance du 10 Mai 2021

Présents : HUSTACHE Christiane, TRUCHET Sébastien, SOL Sébastien, ARLAUD Laetitia, DAVID Éric, ARLAUD Marielle, GEMIN Clément, MICHEL Stéphanie, DURAZ Sébastien.

Absents : HUSTACHE Maurice, CHARPIN Frédéric avec procuration à DURAZ Sébastien.

- Suite à la réception d'un droit de préemption à la commune, Madame le Maire interroge le conseil municipal afin de savoir s'il serait judicieux de préempter des terrains au lieu-dit le Collet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de faire valoir le droit de préemption sur cette vente, afin de créer des logements sociaux pour des familles.

- Décide, à l'unanimité, d'ouvrir le Charvin Express 4 fois par semaine cet été, du lundi au jeudi, du lundi 12 juillet au mercredi 25 août 2021.

- Décide de ne pas adhérer à l'ASDER pour l'année 2021.

- Décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Ecole du Ski Français un bail emphytéotique. Madame le Maire se rapprochera des instances juridiques afin de concrétiser un document.

- Décide, à l'unanimité, d'approuver le devis de la Société EMC pour la location du chapiteau pour le 22 août 2021. Le montant de ce devis s'élève à 2 640.00 € TTC.

- Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité :

* approuve le projet de renforcement de l'isolation du bâtiment « mairie de St Jean d'Arves » aux fins de réduction de la consommation énergétique liée au chauffage.

* approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 16 637.60 € HT.

* approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'ETAT (DETR/DSIL) 36% soit 5 989.00 € et l'autofinancement 64% soit 10 648.00 €.

* demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention de 5 989.00 € pour la réalisation de cette opération.

* dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

* autorise Madame le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

- Valide le devis de la Société Favier Jean-Luc pour 16 978.80 € pour le vitrage de la Mairie.

- Valide le devis d'ARVELEC pour 2 488.60 €.

- Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité :

* approuve le projet de renforcement de l'éclairage public de type basse consommation sur un secteur fortement circulant et un secteur fortement urbanisé.

* approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 25 856.00 € HT.

* approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'ETAT (DETR/DSIL) 36% soit 9 308.00 €, SDES 11.60% soit 3 000 € et l'autofinancement 52.40% soit 13 548.00 €.

* demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention de 9 308.00 € pour la réalisation de cette opération.

* dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

* autorise Madame le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

- Valide le devis d'Electra Savoies pour 3 192.00 € TTC pour l'éclairage public à La Chal à la montée de la Route des Rois.

- Valide le devis d'Electra Savoies pour 18 691.20 € TTC pour l'éclairage public liaison la Tour la Chal.

- Valide le devis d'Electra Savoies pour 9 144.00 € TTC pour l'éclairage public la Chal placette.

- Accepte, à l'unanimité, d'accueillir pendant une semaine début août un groupe de scouts, au fin de réhabilitation du chemin allant du Vallonet aux Ramées.

- Décide, à l'unanimité, de désigner Madame MICHEL Stéphanie, comme référent en « Analyse des Besoins Sociaux » auprès de la 3CMA.

- Approuve, à l'unanimité, le devis de la société BREZAC concernant le feu d'artifices du 14 juillet 2021 pour 7 300.00 €.

- Approuve, à l'unanimité, le devis de la société 3 BTP concernant la réalisation de la reprise du Pont des Chambons pour 16 836.00 € TTC.

- Approuve, à l'unanimité, le devis de la société 3 BTP concernant la réalisation de travaux de reprise sur la route des Côtes pour 8 820.00 € TTC.

- Approuve, à l'unanimité, le devis de la société Colas concernant le goudronnage de diverses voiries pour 83 688.00 €.

Questions diverses :

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Société d'Economie Alpestre 2021 pour 300.00 €.

- Décide d'embaucher une personne pour le ménage du 21 Juin 2021 au 31 Août 2021.